

## Compte rendu des séances de médiation tenues les 15, 16 et 17 octobre 2002

**Lieu** : Salle du conseil municipal de Saint-Henri

### REQUÉRANTS PRÉSENTS

- M<sup>me</sup> Jeannine C. Brochu et M. Pierre Brochu (Réal Brochu inc.)
- M. Réjent Gosselin et M<sup>me</sup> Cécile Tremblay (Ferme R. L. Gosselin inc.)
- M<sup>me</sup> Claire Simard et M. Guy Simard (Restaurant Sagittaire, Boutique Emballe-moi et Bar Hollywood)
- MM. Yvon Bruneau et Jacques Risler (Municipalité de Saint-Henri)
- M. Georges Larose
- M. Jean-Marc Fortin (Motel le Villageois)
- M<sup>me</sup> Gaétane Ménard et M. Gaétan Gosselin

### PROMOTEUR (MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC)

- M. André Caron, directeur régional (Chaudière-Appalaches)
- M. Jacques Michaud (Service des inventaires et des plans)
- M. Paolo Lessard (expertise en évaluation foncière)

### BAPE

- M. Alain Cloutier (Commissaire-médiateur)
- M<sup>me</sup> Anne-Lyne Boutin (Coordonnatrice)
- M<sup>me</sup> Linda St-Michel (Analyste)

## SÉANCES DE MÉDIATION ENTRE LES REQUÉRANTS ET LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Les requérants qui participent à la médiation sont rencontrés individuellement en présence du promoteur. Le déroulement de chaque séance de travail est similaire :

- Présentation des participants
- Présentation par le commissaire-médiateur :
  - énumération de ceux qui ont retiré leur demande d'audience publique et qui se retirent également de la procédure de médiation: mesdames Claudette Lepage, Claudette Malouin et Lorraine Filiatrault de même que messieurs Serge Audet (qui représente son père), Louis Lapointe, Claude Gosselin et Lionel Gosselin ;
  - déroulement de la rencontre et objectifs visés par les séances de médiation.
- Présentation par le ou les requérants (tableau 1) :
  - problèmes anticipés à la suite du réaménagement de l'axe routier 173/277 ;
  - solutions envisagées.
- Présentation par le promoteur :
  - objectifs visés par le projet ;
  - détails des aménagements prévus à proximité des propriétés concernées : largeur du terre-plein, largeur du carrefour giratoire, vitesse permise et emplacement des demi-tours ;
  - présentation d'une ou de plusieurs propositions d'entente (tableau 1).
- Prise de connaissance des propositions du promoteur et modifications de celles-ci, le cas échéant.
- Rédaction des propositions et confirmation de leur libellé.
- Le commissaire-médiateur vérifie la satisfaction des requérants et les informe qu'ils ont jusqu'au 22 octobre 2002 pour donner leur réponse et que la signature des ententes aura lieu le 23 octobre.

**Tableau 1 : Sommaire des discussions de médiation et propositions d'engagement du ministère des Transports du Québec**

Rencontre tenue le :	Requérant et (accompagnateur)	Problèmes anticipés	Demande du requérant	Propositions d'engagement du ministère des Transports du Québec (MTQ)
15 octobre 2002 à 19 h	M <sup>me</sup> Jeannine C. Brochu et M. Pierre Brochu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte d'un accès (en face de la maison) rendant difficile la libre circulation des camions ;</li> <li>• Désagréments (bruit et pollution de l'air) à proximité du carrefour giratoire nord.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statu quo : garder le même nombre d'accès ;</li> <li>• Acquisition par le promoteur de la résidence principale ;</li> <li>• Aménager un accès dans le carrefour giratoire nord, vis-à-vis la résidence principale.</li> </ul>	<p>Aménager un accès dans le carrefour giratoire situé vis-à-vis la propriété, la maison actuelle devra faire l'objet d'une acquisition de gré à gré suivant les règles actuelles du ministère des Transports du Québec.</p> <p>L'accès actuel situé du côté nord de la maison devrait être relocalisé encore plus au nord (soit vis-à-vis le chemin donnant accès à la terre agricole sise au nord du commerce).</p>

Rencontre tenue le :	Requérant et (accompagnateur)	Problèmes anticipés	Demande du requérant	Propositions d'engagement du ministère des Transports du Québec (MTQ)
16 octobre 2002 à 13 h 30	M <sup>me</sup> Claire Simard (M. Guy Simard)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte d'achalandage pour le restaurant en raison du détour occasionné par le terre-plein.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'un feu lumineux situé entre la station service Olco et le restaurant Le Sagittaire.</li> </ul>	<p>Dans le cadre de la confection des plans et devis, le MTQ s'engage à examiner avec les propriétaires (monsieur Guy Simard et madame Claire Simard) l'aménagement d'espace qui permettrait de minimiser les impacts sur le stationnement du restaurant le Sagittaire y inclus un possible ajustement du tracé routier, permettant de dégager de l'espace du côté du restaurant ainsi qu'un éventuel dédommagement ou un réaménagement de stationnement s'il y avait perte d'espace de stationnement.</p>
16 octobre 2002 à 15 h	M. Georges Larose	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité de la résidence avec la route : problème de bruit et de sécurité ;</li> <li>• Perte d'accès pour son commerce (entrepôt).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garder les quatre accès existants, et peut-être en aménager un cinquième ;</li> <li>• Selon la largeur de l'empiètement sur sa propriété, éloigner la maison de la route.</li> </ul>	<p>Le MTQ s'engage à maintenir le nombre d'accès actuel de monsieur Georges Larose soit quatre accès donnant directement sur la route 173. Un de ceux-ci pourrait se situer sur un éventuel chemin d'accès agricole prévu au projet. À défaut, cet accès se situerait sur la route 173.</p> <p>Le MTQ s'engage à examiner la relocalisation éventuelle de la résidence principale sur la propriété résiduelle de monsieur Georges Larose et ce, à la suite d'une évaluation précise des impacts du réaménagement de la route 173 sur cette résidence et selon la procédure d'acquisition de gré à gré.</p>

Rencontre tenue le :	Requérant et (accompagnateur)	Problèmes anticipés	Demande du requérant	Propositions d'engagement du ministère des Transports du Québec (MTQ)
16 octobre 2002 à 19 h	M. Gaéтан Gosselin (M <sup>me</sup> Gaétane Ménard)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La relocalisation de leur résidence sur leur terrain, zoné agricole exigera de faire une demande de «dézonage» auprès de la CPTAQ.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Support du ministère du Transport dans leur démarche auprès de la CPTAQ ;</li> <li>• Garder leurs deux accès (résidence et bâtiment agricole).</li> </ul>	<p>Le MTQ s'engage à entreprendre des démarches d'utilisation du territoire à des fins autres qu'agricoles, des terrains nécessaires à la relocalisation de la résidence principale de monsieur Gaéтан Gosselin et madame Gaétane Ménard.</p> <p>Le MTQ s'engage également à maintenir les deux accès permettant d'accéder à la propriété.</p>
	M <sup>me</sup> Cécile Tremblay et M. Régent Gosselin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La relocalisation de leur résidence sur leur terrain exigera de faire une demande de «dézonage» auprès de la CPTAQ ;</li> <li>• Crainte sur la qualité de l'eau potable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter leur démarche de dézonage auprès de la CPTAQ ;</li> <li>• Avoir un accès au demi-tour 4 ;</li> <li>• Garder leurs accès ;</li> <li>• Préserver la proximité de la borne fontaine.</li> </ul>	<p>Le MTQ s'engage à entreprendre des démarches d'utilisation du territoire à des fins autres qu'agricoles, des terrains nécessaires à la relocalisation de la résidence principale de monsieur Régent Gosselin et madame Cécile Tremblay.</p> <p>Le MTQ s'engage également à maintenir les deux accès permettant d'accéder à la propriété.</p> <p>Le MTQ s'engage également à accorder un accès au demi-tour à proximité dans la mesure où monsieur Régent Gosselin et madame Cécile Tremblay sont propriétaires du terrain les séparant de ce demi-tour.</p> <p>Le MTQ s'engage à inclure dans son programme de suivi la qualité de l'eau potable (tel que présenté dans l'étude d'impact sur l'environnement), le puits de monsieur Régent Gosselin et madame Cécile Tremblay.</p>

Rencontre tenue le :	Requérant et (accompagnateur)	Problèmes anticipés	Demande du requérant	Propositions d'engagement du ministère des Transports du Québec (MTQ)
17 octobre 2002 à 14h	M. Yvon Bruneau, maire (M. Jacques Risler, secrétaire-trésorier)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec l'élargissement de la route 173, la conduite d'aqueduc devrait se retrouver sous la chaussée soit à une profondeur de plus de 4 mètres. Lors d'un bris, il pourrait s'avérer onéreux d'effectuer des réparations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacer la conduite d'aqueduc.</li> </ul>	Le MTQ s'engage à remplacer la conduite d'aqueduc existante par une de même gabarit et de raccorder les utilisateurs actuels.
17 octobre 2002 à 15h	M. Jean-Marc Fortin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte d'achalandage à son hôtel en raison du terre-plein qui implique que les clients devront faire un demi-tour ;</li> <li>• Avec le rehaussement de la chaussée et la proximité de la route, il y a risque d'augmentation du bruit ;</li> <li>• L'accès (configuration de l'entrée) risque de ne pas être sécuritaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'accès à l'hôtel ;</li> <li>• Revoir les données relatives à l'étude du climat sonore ;</li> <li>• Réaménager l'entrée de son commerce.</li> </ul>	<p>Le MTQ s'engage à ce qu'un point de relevé du climat sonore soit situé au carrefour giratoire nord, à proximité du Motel le Villageois. Le MTQ examinera avec attention la possibilité d'un aménagement antibruit s'il y avait augmentation sensible du niveau sonore.</p> <p>Le MTQ s'engage à rendre sécuritaire et adéquat l'accès au Motel le Villageois.</p>

Dans les jours qui ont suivi ces séances, certaines propositions d'engagement du ministère des Transports du Québec avec les requérants ont fait l'objet d'amendements. Le tableau 2 présente les engagements définitifs entre le MTQ et les requérants : M<sup>me</sup> Jeannine C. Brochu, M. Pierre Brochu, M. Georges Larose, M<sup>me</sup> Claire Simard et M. Jean-Marc Fortin.

**Tableau 2 : Amendements aux propositions d'engagement du MTQ**

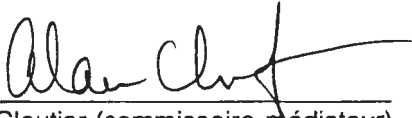
Requérant (s)	Propositions d'engagement MTQ (mises à jour le 22 octobre 2002)
M <sup>me</sup> Jeannine C. Brochu et M. Pierre Brochu	<p>Aménager un accès dans le carrefour giratoire situé vis-à-vis la propriété. La maison actuelle incluant l'aménagement paysager, devra faire l'objet, au choix du propriétaire, d'une relocalisation ou d'une acquisition de gré à gré suivant les règles actuelles du ministère des Transports du Québec.</p> <p>L'accès actuel situé du côté nord de la maison devrait être relocalisé encore plus au nord (soit vis-à-vis le chemin donnant accès à la terre agricole sise au nord du commerce).</p> <p>Les deux accès seront aménagés de façon sécuritaire et adéquate pour les véhicules lourds.</p>
M <sup>me</sup> Claire Simard (M. Guy Simard)	<p>Dans le cadre de la confection des plans et devis, le MTQ s'engage à examiner avec les propriétaires (monsieur Guy Simard et madame Claire Simard) l'aménagement d'espace qui permettrait de minimiser les impacts sur le stationnement du restaurant le Sagittaire y inclus un possible ajustement du tracé routier, permettant de dégager de l'espace du côté du restaurant ainsi qu'un éventuel dédommagement ou un réaménagement de stationnement s'il y avait perte d'espace de stationnement.</p> <p>Le MTQ s'engage à ce que le virage en U, prévu vis-à-vis la rue Roberge, permette de revenir sur la route en direction sud.</p>
M. Georges Larose	<p>Le MTQ s'engage à maintenir le nombre d'accès actuel de monsieur Georges Larose soit quatre accès donnant directement sur la route 173. Un de ceux-ci pourrait se situer sur un éventuel chemin d'accès agricole prévu au projet.</p> <p>À défaut, cet accès se situerait sur la route 173.</p> <p>Le MTQ s'engage à relocaliser, s'il y a empiètement significatif, la résidence principale sur la propriété résiduelle de M. Georges Larose et ce, à la suite d'une évaluation précise des impacts du réaménagement de la route 173 sur cette résidence et selon la procédure d'acquisition de gré à gré.</p> <p>Le MTQ s'engage à enlever la partie avant d'environ 10 par 20 pieds du bâtiment situé du côté nord de la propriété, tel que demandé, afin de permettre le passage de la circulation entre le bâtiment principal et l'emprise. À cet effet, le Ministère s'engage à verser au propriétaire une indemnité pour l'exécution des travaux.</p>
M. Jean-Marc Fortin	<p>Le MTQ s'engage à ce qu'un point de relevé du climat sonore soit situé au carrefour giratoire nord, à proximité du Motel le Villageois. Le MTQ examinera avec attention la possibilité d'un aménagement susceptible de réduire l'impact du bruit s'il y avait augmentation sensible du niveau sonore.</p> <p>Le MTQ s'engage à rendre sécuritaire et adéquat l'accès au Motel le Villageois.</p> <p>Le MTQ s'engage à ce que le virage en U, prévu vis-à-vis la rue de Gaulle, permette de revenir sur la route en direction nord.</p>

**Prochaine rencontre**

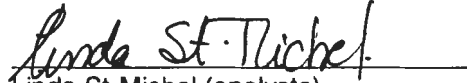
Date : le 23 octobre pour signature des ententes

Compte rendu fait le 23 octobre 2002 à Québec.

Par : Alain Cloutier et Linda St-Michel



Alain Cloutier (commissaire-médiateur)



Linda St-Michel (analyste)